



Déclaration de la FSU au CSASD du 8 février 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les représentants du Comité Social,

Ce CSASD se réunit alors qu'une contestation sans précédent traverse le pays contre le projet de réforme des retraites Borne/Macron : le jeudi 19 avec des taux de grévistes supérieurs à 50 % dans l'Éducation et des cortèges denses et dynamiques, puis le mardi 31 janvier rassemblant plus de deux millions d'actifs et de retraités dans les rues, ont été des journées de mobilisation interprofessionnelles historiques. La réforme est majoritairement jugée injuste et brutale, à rebours de la provocation, du mépris et de l'arrogance du gouvernement. Le sort particulièrement défavorable réservé aux femmes est désormais reconnu par toutes et tous.

Côté ministère de l'éducation nationale, la séquence commencée en janvier a révélé, pour qui en doutait encore, la réelle nature des projets gouvernementaux. La tromperie de la « revalorisation » promise par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle a été confirmée par le ministre lui-même. Les premières discussions sur les mesures salariales confirment aussi qu'elles forment un tout d'une cohérence redoutable, synonyme de dénaturation de nos métiers et de remise en cause de nos statuts. En concentrant les primes envisagées sur les débuts de carrières, le ministère ne veut offrir d'autres perspectives aux personnels souhaitant légitimement être augmentés que la perspective du pacte qui prévoit une hausse de rémunération conditionnée à de nouvelles missions correspondant à un « volume annuel d'environ 72 heures » de tâches supplémentaires. Or, ce dernier est synonyme d'alourdissement de la charge de travail, d'aggravation des inégalités femmes-hommes mais aussi d'une bascule grave dans la conception de notre statut.

Les dernières déclarations ministérielles concernant la rentrée dans les collèges ont laissé la profession en désarroi. En effet, le ministre Pap Ndiaye, au moment même où les dotations sont en discussion dans les établissements, « innove », en décidant, sans vergogne et sans aucune raison pédagogique, et en dehors de tout cadre réglementaire, de supprimer brutalement une discipline en classe de 6ème. Nous parlons ici de la suppression honteuse et scandaleuse de la technologie. Nous franchissons un nouveau cap dans le mépris affiché contre les personnels depuis 6 ans. Aucun fondement pédagogique ne justifie cette suppression, si ce n'est un choix arbitraire et purement économique parce que l'institution refuse d'investir dans l'éducation à la hauteur des besoins des élèves et des établissements. Et que dire de la forme de cette annonce, par voie de presse ? Les médias remplacent-ils désormais le B.O et les textes officiels ? Aucun texte réglementaire ne permet pour l'heure la suppression de la technologie en 6ème, ni la

réduction de 4 à 3h du volume horaires « sciences », la FSU appelle donc les élus des personnels à voter contre toutes les propositions de répartitions de DGH qui ne respecteraient pas les horaires réglementaires actuels des enseignements obligatoires.

L'objectif est de redessiner les contours de la classe de 6eme en la rapprochant du premier degré, en affaiblissant les disciplines et, là aussi, d'attaquer nos statuts en accélérant les interventions croisées des PE et des PLC, respectivement en collège et dans le premier degré.

Ces dispositifs ne répondent par ailleurs en rien au traitement de la grande difficulté scolaire de certains élèves. Ainsi, que penser de l'élargissement du dispositif 6eme Tremplin alors même que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une quelconque évaluation quant à ses bénéfices pour les élèves ?

Concernant les 4 nouvelles 6è tremplin du département à la rentrée 2023, comment les établissements ont-ils été choisis ? Y a-t-il eu un vote en conseil d'administration, ainsi que le prévoit l'article L. 401-1 du code de l'éducation ? Pourquoi le **collège Jean-Marc Laurent d'Amiens**, seul collège en zone urbaine de la liste, a-t-il été choisi ? Quels seront les financements spécifiques à ces 6eme Tremplin, le Fonds d'innovation pédagogique sera-t-il mis à contribution ?

Dans un contexte de suppressions massives au plan national de -9300 postes pour 2023 (-30000 depuis 2018 !), la rentrée 2023 dans la Somme se fera une fois de plus sous le signe des suppressions de postes. La priorité qui avait été affichée pour le premier degré, n'est plus qu'un vague souvenir, en effet sous prétexte d'une diminution de la démographie, 77 ETP dans le premier degré et 65 dans le second sont enlevés à l'académie.

Les collèges de la Somme sont particulièrement touchés : - 21 postes !

Les documents de travail fournis par les services de la DSDEN font apparaître un retrait effectif de 273,50 heures postes pour la rentrée 2023. Les collèges et SEGPA sont à l'os !

Après plusieurs années de suppressions d'heures, **les établissements en éducation prioritaire**, désormais privés de la marge de manœuvre REP+ destinée à faire réussir les élèves les plus défavorisés du département, sont lourdement mis à contribution, comme le collège **Rosa Parks**, qui concentre les difficultés sociales (et scolaires) les plus aiguës de la Somme : sa contribution (moins 29 Heures Poste pour 8 élèves de plus) représente, à elle seule, 10.6% des HP que doit rendre le département...

Les effectifs en éducation prioritaire se rapprochent depuis plusieurs années de la moyenne départementale : en 2023, les REP+ auront un E/D avoisinant 22 élèves, tandis que le E/D départemental est à peine plus élevé à 24,58. A **César Franck**, les 5ème seront surchargées avec 26 élèves par classe. Peut-on imaginer réduire les inégalités scolaires à 26 élèves par classe en REP+ ?

Hors éducation prioritaire, de nombreuses classes seront à 29-30 voire 31 élèves : c'est le cas à **Villers-Bretonneux** avec 121 élèves sur le niveau 4è pour 4 classes, soit 30 ou 31 élèves dans chaque classe ! A **Chaulnes**, des élèves disparaissent mystérieusement dans les prévisions d'effectifs ! Seuls 89 élèves sont comptabilisés pour 2023 en 4^e alors qu'ils sont actuellement 98 en 5ème, cette comptabilité magique permet de ne créer que 3 divisions sur ce niveau, qui sont donc respectivement à 30, 30 et 29 ! A **Ailly/Somme**, le E/D explose : 30 élèves en 4ème également.

Du point de vue du **fonctionnement démocratique des établissements**, les manquements sont nombreux. Comme on pouvait s'y attendre, la suppression de la commission permanente par le refus de l'installer de certains principaux malgré les demandes des élu.e.s enseignant.e.s n'a pas été une avancée démocratique : à **Villers-Bocage** par exemple, la répartition de DGH proposée au vote au CA est différente de celle envoyée aux administrateurs avec la convocation. Dans plusieurs collèges, aucun document n'a été envoyé avec les convocations alors que c'est la loi, comme à **Roye**.

A ce sujet, concernant le fonctionnement de notre instance départementale, nous voulons à nouveau dénoncer ici l'envoi volontairement tardif des documents aux élu.e.s du CSASD, plusieurs jours après que les principaux aient reçu les dotations. Pourquoi ne pas donner les éléments au même moment aux représentant.e.s des personnels que nous sommes ? Nous réprouvons ce manque de transparence.

Dans certains collèges, les pressions des directions sur les personnels élus pour obtenir un vote positif sur la proposition de répartition du chef d'établissement sont fortes : ainsi, à **César Franck**, on se permet de convoquer des élu.e.s au CA après la tenue de celui-ci pour leur reprocher leur vote de la veille, c'est totalement inacceptable !

Enfin, et c'est une pratique habituelle dans plusieurs collèges, comme à **Nesle**, des chefs d'établissements renvoient les répartitions à un hypothétique vote en juin, alors que les opérations de mutation et affectation des compléments de services se font dans les prochaines semaines : quel intérêt cela peut-il bien présenter ? Cela rajoute un stress inutile pour les collègues concerné.e.s, déjà malmené.e.s par une administration bien incapable de leur garantir l'intégrité de leur poste.

Les CSD se multiplient partout à l'envi : nous ne citerons qu'un seul exemple pour montrer à quel point les conditions de travail des collègues seront dégradées, au collège **Rosa Parks**, ce seront 11 collègues (contre 4 cette année) soit un quart de l'équipe pédagogique qui ira compléter son service dans un autre établissement ! Est-ce bien sérieux dans un établissement qui concentre les difficultés et où la continuité pédagogique par le maintien des équipes en place est plus que vitale ?

Sur un plan pédagogique, les incohérences quant à la mise en pratique de la nouvelle 6eme annoncée dans les médias par le ministre sont légion. Les conséquences de la suppression de la technologie en 6^e ne sont pas indolores, contrairement à ce qui était demandé par monsieur le Recteur dans sa lettre aux principaux de collège leur intimant d'éviter les mesures de carte scolaire dans cette discipline. De nombreux professeurs de technologie voient un tiers, voire la moitié de leur poste amputé et iront faire un complément de service on ne sait où, sûrement pas dans un collège voisin, lui aussi logé à la même enseigne. Par ailleurs, par répercussion, les mesures de carte scolaire peuvent exister dans d'autres disciplines : plusieurs collègues d'allemand nous ont alerté de la volonté de leur chef d'établissement de supprimer la bilangue (**Villers-Bocage**) ou la LV2 (**Ailly-sur-Somme**). Les professeurs de technologie sont sollicités sur le soutien maths 6^e bien sûr, mais aussi pour enseigner les mathématiques en 6eme (à **Acheux** par exemple), ou la physique, rappelons qu'ils ne sont pas formés et n'ont pas les connaissances universitaires nécessaires ni le diplôme pour enseigner une discipline qui n'est pas la leur, la qualité de l'enseignement ne sera pas au rendez-vous.

D'autres offres d'enseignement disparaissent par la mise en place du soutien/renforcement maths français. Pour éviter les classes complètes qui sont un non-sens pédagogique dès lors qu'il s'agit d'activités de soutien et de remédiation, des « solutions miracles » invraisemblables sont proposées par les chefs d'établissements aux équipes : on supprime l'AP (**Ailly/Somme**) ou le ROLL (**Edouard Lucas**), qui constituaient eux-mêmes des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté !

Devant les difficultés rencontrées par les équipes, vous avez été destinataire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'un certain nombre de demandes, motions, courriers, demandes d'audience, demandes de transformation d'heures supplémentaires en heures postes, quelles suites allez vous y donner, et dans quels délais ? Les équipes ont besoin de davantage de stabilité et de sérénité pour préparer la prochaine rentrée et attendent des réponses rapides de votre part.